HAL
open science

Licence professionnelle Métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie. 2017, Université de La Rochelle. hceres-02027735

HAL Id: hceres-02027735

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027735v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie

Université de La Rochelle

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences, technologies, ingénierie

Établissement déposant : Université de La Rochelle

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Santé* spécialité *Métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie* permet aux opticiens diplômés du BTS Opticien Lunetier d'accroître leurs compétences en examen de vue (optométrie), contactologie et basse vision, mais également dans le domaine tertiaire (techniques de commercialisation et ressources humaines). Il s'agit de répondre à une forte demande sur le terrain dans le cadre de la nouvelle pratique de l'opticien lunetier, régie par le décret n°2007-553 du 13 avril 2007, donnant une délégation de tâche permettant aux opticiens de modifier une ordonnance de moins de trois ans, et les amenant ainsi à réaliser fréquemment des examens. Les métiers visés sont ceux d'opticien lunetier, cadre technico-commercial ou optométriste en cabinet d'ophtalmologie.

La licence est proposée en formation initiale à temps plein ou par alternance, essentiellement en contrat d'apprentissage. La formation est gérée par la Faculté des Sciences de l'Université de La Rochelle en partenariat avec la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Brioux sur Boutonne, établissement privé sous statut d'association préparant au Bac Professionnel et au BTS Opticien Lunetier en apprentissage. Elle accueille en moyenne une quinzaine d'étudiants chaque année.

Analyse

Objectifs
Les objectifs de la formation visent clairement à compléter les connaissances et ainsi accroitre les compétences d'étudiants titulaires d'un BTS Opticien Lunetier (BTS OL) via une formation technique en optométrie, contactologie et accompagnement en basse vision, mais aussi des enseignements de techniques de commercialisation et de gestion des ressources humaines. L'objectif de cette licence est en cohérence avec le cadre de la nouvelle pratique de l'opticien lunetier (décret n°2007-553 du 13 avril 2007). La formation est récente (ouverture en septembre 2013) et répond à une forte demande sur le terrain de l'optique lunetterie, notamment de la part des complémentaires santé qui imposent un certain nombre de critères aux opticiens agréés (niveau des diplômés et des équipements dans les magasins d'optique). Les métiers visés, cités dans le dossier, sont ceux d'opticien lunetier en magasin d'optique et d'optométriste en cabinet d'ophtalmologie. Cependant, le BTS OL confère déjà le statut et le droit d'exercice à ses diplômés, et le dossier ne met pas clairement en avant la plus-value apportée par la licence professionnelle. Par ailleurs, le terme d'« optométriste » est quelque peu inapproprié, car ce statut n'existe pas en France. Il serait peut-être plus opportun d'annoncer comme métier visé celui d'« opticien spécialisé » en magasin d'optique ou en cabinet.

Organisation
La formation est gérée par la Faculté des Sciences de l'Université de La Rochelle et s'appuie sur la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Brioux sur Boutonne, établissement privé sous statut d'association préparant au Bac Pro Optique et au BTS OL en alternance par apprentissage. Elle est proposée en formation initiale et en formation par alternance en apprentissage. Les contrats de professionnalisation sont possibles, mais restent rares (un cas en 2014 et un autre en 2016). Les enseignements sont dispensés sur les deux sites pendant 17 semaines (Université de La Rochelle pendant 11 semaines et MFR pendant six semaines). Le dossier ne présente pas de détails précis concernant l'organisation de la formation initiale à temps plein. On comprend cependant que la formation initiale n'existe en fait que comme alternative en cas de rupture de contrat. On dénombre 10 unités d'enseignement (UE) obligatoires, une UE de projet tuteuré et une UE de stage. La répartition des crédits ECTS est très hétérogène (1 à 20 par UE) alors que les coefficients sont de 1 ou 3, ce qui est étonnant. Le volume horaire est de 450 heures hors projet tuteuré et stage, ce qui est conforme aux attentes pour une licence professionnelle. Une chronologie des UE est donnée : les UE professionnelles sont enseignées en début d'année, les enseignements généraux et scientifiques étant programmés en fin de période. On peut s'étonner de ce choix, car les sciences de base et les sciences de la vision sont généralement programmées en amont afin qu'elles alimentent en prérequis les enseignements professionnels.
Positionnement dans l'environnement
Cette licence s'appuie fortement sur la MFR de Brioux sur Boutonne qui met ses enseignants et son plateau technique (utilisé également pour le Bac Pro Optique et le BTS OL) à disposition de la formation. Le positionnement de la formation dans son environnement socio-économique local n'est pas réellement présenté dans le dossier si ce n'est de façon très générale dans l'introduction. Les formations équivalentes sur le territoire national sont décrites. On cite les « historiques » comme Orsay, Aix-Marseille et Saint-Etienne. Les licences de Nîmes et Besançon sont oubliées, elles sont pourtant plus anciennes que cette licence. Depuis sa création en 2013, une dizaine de centres de formation sont apparus car la Faculté d'Orsay a fait le choix de délocaliser sa licence, principalement dans des écoles privées préparant au BTS OL (Instituts Supérieurs d'Optique). Les responsables de la formation présentent le faible coût de leur formation comme un point fort, par opposition à ces écoles privées dont les coûts, certes très élevés, concernent en fait uniquement leurs droits d'inscription en BTS. Toutes les licences professionnelles sont forcément délivrées par une université (en l'occurrence la Faculté d'Orsay) et les droits d'inscription y sont standards. Il y a donc une confusion sur ce point dans le dossier. On peut regretter enfin qu'aucune analyse de la concurrence locale des licences professionnelles similaires (Bordeaux, Nantes et Vires notamment) ne soit présentée.
Equipe pédagogique
Le responsable de la formation est un professeur agrégé (PRAG) de physique du département de physique de la Faculté des Sciences. Il assure un nombre conséquent d'heures dans la formation (54 heures). L'équipe pédagogique est resserrée et ne comporte que trois enseignants-chercheurs assurant 12 % des heures. L'équipe est majoritairement constituée d'enseignants hors établissement assurant 60 % des heures. Le statut des « professionnels extérieurs » n'est pas clair. A part une intervenante en communication (10 heures), les autres intervenants sont en fait des professeurs certifiés et des formateurs dans des établissements préparant au BTS Opticien Lunetier (MFR de Brioux, lycées à Blois, Châtellerault et Limoges). Ils ne peuvent donc pas être considérés comme des professionnels de terrain. Le quota de professionnels préconisé pour une LP (ils doivent assurer au moins 25 % du volume horaire global de la formation hors stage) ne semble donc pas respecté. Cette licence semble par conséquent essentiellement pilotée par des enseignants du secondaire (PRAG et PRCE). On peut s'interroger sur l'équilibre de cette équipe pédagogique et le pilotage entre l'université et la MFR. On aurait souhaité également qu'un exemplaire de la convention entre les deux établissements soit fourni dans le dossier.
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
Les effectifs sont typiquement d'une quinzaine d'étudiants. On constate qu'ils sont tous inscrits en contrat d'apprentissage. Les contrats de professionnalisation restent rares. Les taux de réussite sont élevés (13 diplômés sur 14 en 2014). Il manque le nombre de diplômés de la session 2015 (alors qu'on a l'effectif de l'année suivante). Les enquêtes d'insertion professionnelle nationales à 30 mois concernant les promotions 2011 à 2013 sont logiquement absentes du dossier (ouverture de la formation en septembre 2013). Des données sur l'insertion professionnelle sont présentées, mais il manque des précisions sur les modalités de ce qui semble être une enquête interne. Il apparaît un très bon taux d'insertion pour les promotions 2014 et 2015 (plus de 85 %). Pour plus de clarté, on aurait souhaité que ces données d'enquête interne apparaissent dans le tableau dédié qui est vide. La plupart des contrats sont des CDI en magasin d'optique et les emplois occupés cités correspondent aux compétences des diplômés (responsable magasin, responsable optométrie, contactologie ou basse vision).

Place de la recherche
Une licence professionnelle n'a pas vocation à former par et à la recherche, le lien se fait malgré tout grâce à l'intervention de trois enseignants-chercheurs de l'université dans les enseignements de sciences de base. Cependant, on peut regretter que le pilotage de cette formation universitaire soit assuré par des enseignants du secondaire, dont la plupart sont originaires d'établissements extérieurs (lycées et MFR).
Place de la professionnalisation
Les compétences acquises par les étudiants suivant cette formation sont en bonne adéquation avec les métiers visés. Les étudiants bénéficient de l'aide du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) de l'université pour préparer leur insertion professionnelle. On peut toutefois s'interroger sur l'aide réelle apportée aux étudiants par le BAIP, car tous sont recrutés en amont de la formation (alternants qui pour la plupart étaient déjà alternants lors de leur BTS). Il n'est fait mention d'aucune certification professionnelle particulière ni de mise en place de CCT (cahier de compétences techniques, notamment pour les alternants). La fiche RNCP est présente et correctement renseignée pour un professionnel recherchant des informations sur les connaissances et compétences d'un diplômé de cette licence professionnelle.
Place des projets et des stages
Le projet tuteuré représente 155 heures et 12 ECTS, ce qui est conforme aux règles en vigueur. Il comprend une étude bibliographique en binôme/trinôme avec une restitution sous forme de rapport écrit et de soutenance orale. Aucune précision n'est donnée sur le déroulement et le suivi du projet par le tuteur (carnet de suivi, fréquence des rendez-vous avec le tuteur, etc…). Le stage représente 820 heures et 20 ECTS. Il correspond donc aux semaines alternées en entreprise et il est sanctionné par un rapport écrit et une soutenance orale. Un cahier de l'apprenti est fourni au maître de stage (il aurait été utile qu'un exemplaire soit fourni en annexe). Les lieux de stage sont clairement choisis en adéquation avec l'objectif de la licence, ce qui est positif.
Place de l'international
Aucun partenariat international ni aucun échange d'étudiants avec l'étranger n'est mentionné. Une UE de 18 heures d'anglais est prévue chaque semestre, conformément à la directive imposée à toutes les mentions de licence par l'université. Le dossier indique la possibilité d'une mobilité sortante qui, comme pour l'aide du BAIP, ne semble pas concerner les étudiants de cette formation.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
Les recrutements sont stables depuis l'ouverture (environ une quinzaine d'étudiants). La particularité de cette filière est d'être « tubulaire », car la profession d'opticien lunetier est réglementée, le BTS Opticien Lunetier donnant le droit d'exercice. Les licences professionnelles d'optique ont été créées afin de s'adapter aux nouvelles prérogatives de l'opticien lunetier sur le terrain (examen de vue et contactologie), mais le BTS OL reste indispensable et donne qui plus est les prérequis nécessaires pour poursuivre en licence professionnelle. C'est pourquoi les étudiants venant d'autres formations (L2, DUT) ne peuvent pas intégrer cette LP. Les responsables de la formation ont souhaité mettre en place une année de transition destinées aux titulaires d'un L2 qui permettrait l'obtention du BTS OL avant l'entrée en LP. Cette tentative a échoué devant le peu d'écho rencontré parmi les étudiants de L2. Cette seule année de transition est de toute manière impossible à mettre en place, car le règlement du BTS stipule qu'un candidat doit justifier de deux ans de préparation au BTS en établissement scolaire ou de 1350 heures en CFA (centre de formation des apprentis) pour pouvoir se présenter aux épreuves nationales.
Modalités d'enseignement et place du numérique
L'obtention du diplôme en validation des acquis de l'expérience (VAE) est possible et la procédure est détaillée, mais aucun cas n'a été recensé pour le moment. Aucun dispositif concernant la formation continue n'est évoqué. Il serait intéressant de développer ce point à l'avenir, notamment dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC). Rien de particulier concernant la place du numérique n'est mentionné si ce n'est un accès à la plateforme numérique Moodle de l'université.

Evaluation des étudiants
Les modalités de contrôle des connaissances sont conformes à la réglementation en vigueur pour une licence professionnelle (arrêté de 1999). Les étudiants sont évalués en contrôle continu intégral sans session de rattrapage, sauf en cas d'absence justifiée.
Suivi de l'acquisition de compétences
Un livret d'apprentissage obligatoire permet le suivi de l'apprenti notamment par le maître de stage. Un exemplaire présenté en annexe aurait été le bienvenu. Il n'existe aucune information concernant le suivi des quelques étudiants en contrats de professionnalisation et des étudiants en formation initiale (s'il y en avait, ce qui est théoriquement possible). Le supplément au diplôme est fourni en annexe. Il manque les principaux domaines d'études couverts par le diplôme, mais les autres rubriques sont remplies correctement.
Suivi des diplômés
Le dossier mentionne que des enquêtes internes sont réalisées par le responsable pédagogique avec un taux de retour de quasiment 100 %. Toutefois, on ne connait pas le contenu ni les modalités de ces enquêtes, car le tableau dédié n'est pas renseigné, ce qui est regrettable. Les enquêtes nationales à 30 mois pour les promotions 2011 à 2013 ne sont pas fournies, car la formation a ouvert en septembre 2013.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Le conseil de perfectionnement se réunit classiquement une fois par an en fin d'année universitaire et rassemble les membres de l'équipe pédagogique et les maîtres de stage. Aucun représentant des étudiants n'est mentionné. Sa mission est clairement définie et porte sur le bilan annuel en termes de finances, évaluation des enseignements, suivi des apprentis, recrutement des diplômés, sujets de projets tuteurés pour l'année à venir. On aurait souhaité qu'un exemple de compte-rendu soit fourni en annexe, car le dossier ne permet pas de juger de l'impact de ce conseil sur le pilotage de la formation. Une évaluation annuelle des enseignants par les étudiants est organisée par le responsable pédagogique (100 % de réponses). Une évaluation des enseignements via Moodle, mais avec des taux de réponse très faibles (<5 %) et un questionnaire d'évaluation des formations sont prévus par l'Université de La Rochelle, toutefois le dossier ne donne aucune information quant aux retours et s'ils concernent la formation. Aucune procédure interne d'autoévaluation de type « atouts, faiblesses, opportunités, difficultés » n'a été mise en place par l'établissement.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Les objectifs de la formation sont en adéquation avec les attentes du secteur professionnel.
- La formation est proposée par alternance en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.
- Les taux de réussite sont bons.
- Les taux d'insertion professionnelle sont excellents et cette insertion se fait essentiellement en magasins d'optique, conformément aux objectifs.

Points faibles :

- Un manque de professionnels dans une équipe pédagogique trop peu diversifiée.
- Un pilotage assuré essentiellement par l'établissement privé partenaire préparant au BTS, et pas ou peu par l'université.
- Un manque d'informations et de données quantitatives (organisation, effectifs, réussite, insertion professionnelle) dans le dossier.
- La multiplicité et la concurrence de formations similaires aux niveaux national et local.

Avis global et recommandations :

Les objectifs de cette licence professionnelle répondent parfaitement aux besoins du secteur de l'optique lunetterie dans lequel on cherche à accroître les compétences des opticiens lunetiers diplômés du BTS afin d'être en cohérence avec les nouvelles prérogatives de ces professionnels concernant l'examen de vue, la contactologie et la prise en charge de la basse vision. La formation par alternance est une force, car elle facilite l'insertion professionnelle des diplômés qui se fait pour l'instant uniquement en magasin d'optique. Malheureusement, certaines données quantitatives manquent dans le dossier pour juger de la réelle plus-value apportée par cette licence professionnelle par rapport au BTS Opticien Lunetier en termes de types d'emplois occupés. Le responsable de la formation est un professeur agrégé de l'université, mais l'équipe pédagogique est principalement composée d'enseignants du secondaire titulaires du CAPES et du CAPET, et intervenant notamment dans l'établissement privé partenaire préparant au BTS (MFR de Brioux sur Boutonne). Il y a un réel manque de professionnels extérieurs de terrain, c'est un point qu'il faudrait améliorer. Par ailleurs, l'implication des enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences et appartenant aux principales unités de recherche de l'établissement paraît insuffisante à l'heure actuelle. L'université n'a pas vocation à délivrer des diplômes qui seraient essentiellement pilotés par des établissements extérieurs, elle doit rester la composante principale du pilotage et il serait souhaitable de corriger cela à l'avenir.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.